Communauté de Communes
Touraine Ouest
Val de Loire

Maîtrise d'oeuvre pour l'exetnsion de la Z.A. "Bois Simbert" à Cinq-Mars-la-Pile (37)

QUESTIONS- REPONSES

Phase DCE

DATE	N°	QUESTION	REPONSE
19/11/2026	**1**	Dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre, les honoraires des différentes phases étant notamment établis sur la base du montant prévisionnel des travaux, pourriez-vous nous préciser l'enveloppe financière envisagée pour l'opération ?	Le montant prévisionnel des travaux est indiqué en page 3 du contrat de travaux joint au DCE, soit 1 300 000 € H.T.
19/11/2026	**2**	Le permis d'aménager mentionne le recours à un architecte. Conformément à l'article L.441-4 du Code de l'urbanisme, un paysagiste concepteur peut-il intervenir en lieu et place d'un architecte, ou celui-ci est-il expressément exigé par le MOA	Il est possible de recourir à un paysagiste concepteur, conformément à l'article L.441-4 du Code de l'Urbanisme.
19/11/2026	**3**	Nous attirons votre attention sur l'absence de critère relatif à la performance environnementale dans l'analyse des offres. Cet aspect devant être pris en compte réglementairement, pouvez-vous nous préciser les modalités retenues à cet effet ?	La performance environnementale sera évaluée au regard du critère "valeur technique".
19/11/2026	**4**	Bonjour 1-Aucun plan PLU n'a été mis en relief pour évaluer les bassins versants 2-les plans Topo, 3-Dans le cahier de charges, les missions (études d'impact, permis d'aménager et le DLE) sont considérées comme MISSIONS COMPLEMENTAIRES? ou non.	1. Le PLU de la commune de Cinq-Mars la Pile est accessible librement via le site de la commune : https://www.dropbox.com/scl/fo/c3ca1e2rkapp599lrjwvb/ALLnhC5BIYLAgh6Kl_QoP-s?rlkey=4clovreb3tf7sbn4g9r5dbq4o&st=rlsim3ok&e=1&dl=0 2. Les plans topographiques seront réalisés utltérieurement et ne sont pas à considérer dans cette mission de maîtrise d'oeuvre. 3. Les missions études d'impact, permis d'aménager et dossier loi sur l'eau ne sont pas à considérer comme des missions complémentaires et font donc partie intégrante de la mission du candidat.

23/11/2026	**5**	Bonjour Quelques questions sur les réponses aux consultations: 1- Quels sont les documents qui sont mis dans: offre de candidature ? 2- Idem pour: Dossiers Offres? Les documents regroupés ou compressés ne sont pas ouverts pour une seule offre Cand.	1. Les documents à fournir pour l'offre de candidature concerne l'identité du candidat, les capacités financières, les moyens humains et matériels, les références, les qualifications, les assurances, etc. 2. Le dossier d'offre présente votre solution : nothe méthodologique, planning, moyens affectés, prix et engagements. Si l'entiereté de l'offre et de la candidature se trouve dans une même enveloppe, la maître d'ouvrage l'ouvrira tout de même et prendra en compte la participation du candidat.
	6		
	7		